

# Chambre Syndicale des Pharmaciens de Saône et Loire



## BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Tampon de l'officine

M.

Pharmacie

Mail de l'officine : \_\_\_\_\_

Adhère à la Chambre Syndicale des Pharmaciens de Saône et Loire

Règlement de 445 € ou 345 € (cotisation minorée pour les nouveaux installés courant 2016 ou pour les officines dont le CA < 500 000 €)  
à retourner avec ce document complété à l'USPO 71 - BP 35 - 1 av Général Canzio - 21240 TALANT

Notre site Internet : [www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr](http://www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr) Mail [syndicat.pharmacien.71@orange.fr](mailto:syndicat.pharmacien.71@orange.fr) – Tél 03 80 53 93 40

**A RETOURNER AVANT LE 29 FEVRIER 2016 - Conserver une copie de ce document pour votre comptabilité**

**Par chèque**  Il est possible d'étaler le paiement en 2 fois  
Dans ce cas, merci de transmettre OBLIGATOIREMENT  
dans le même envoi les 2 chèques en précisant la date  
d'encaissement souhaité pour le 2<sup>ème</sup> chèque

**Par virement**  Code BIC : CMCIFR2A - IBAN : FR76 1027 8025 6500 0204 0920 160  
- Indiquer le nom du (des) titulaire(s) dans le libellé du virement  
- Transmettre ce document par mail ou par fax au Syndicat  
et le code postal de l'officine en précisant la date de votre virement

**NOTRE PROCHAINE RENCONTRE**  
**JEUDI 10 MARS 2016 A 20H30**  
**POUR LES ADHÉRENTS AU 24 RUE EDGARD QUINET A CHALON**

Le projet de l'USPO a été construit avec les pharmaciens et pour les pharmaciens  
**Nous sommes déterminés à le mettre en œuvre avec vous !**

N  
O  
S  
P  
R  
O  
J  
E  
T  
S

### Le projet de l'USPO, c'est quoi ?

Des **idées novatrices regroupées sous trois thématiques majeures**, L'économie, vers un véritable honoraire de dispensation, le développement et la rémunération des missions du pharmacien, L'exercice en milieu rural, le lien ville-hôpital et l'intégration des nouvelles technologies dans l'exercice officinal pour garantir l'accès de tous nos patients aux soins

### En 2015, l'USPO s'est mobilisée pour concrétiser ce projet

Nos actions ont eu pour objectif de : Faire évoluer la réforme de l'honoraire qui a fait perdre 122 millions d'€ de marge, maintenir la ROSP à 143 millions d'euros, soit près de 6 000 euros par pharmacie, obtenir un contrat de 3 ans avec l'État et l'Assurance maladie pour garantir la rémunération des pharmacies et réformer notre marge, Faciliter et encourager le développement des entretiens pharmaceutiques, Eviter le déremboursement de nombreux médicaments prévu par le rapport Polton

**93% DES PHARMACIENS DE SAÔNE ET LOIRE ONT ACCORDÉ LEUR CONFIANCE À L'USPO 71  
AUX ÉLECTIONS URPS - MERCI DE CONTINUER À NOUS SOUTENIR**

**Nous avons besoin de votre adhésion pour réaliser ce projet.**  
**Adhérer à un syndicat, c'est agir pour la profession et son évolution.**

En 2015, l'USPO Bourgogne Franche Comté a également travaillé pour faciliter votre quotidien, et nous continuerons à le faire en 2016

- Participe aux Commissions Paritaires avec la Direction de l'Assurance Maladie pour la défense de vos intérêts
- Donne son avis sur les dossiers de transferts d'officine
- Apporte son aide pour régler les litiges que vous pouvez rencontrer avec les caisses de sécurité sociale et les mutuelles
- Vous informe de toutes les évolutions réglementaires impactant votre pratique quotidienne : charges sociales, affichage des prix, accessibilité, Vous apporte des conseils juridiques rapides et personnalisés
- Notre site [www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr](http://www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr) vous informe en temps réel des évolutions impactant la vie de nos officines, dans notre exercice professionnel. Vous avez ainsi accès à l'ensemble des informations en direct, à tout moment, en vous connectant avec vos identifiants personnels.

Très fraternellement, Chrystel SCHMID et Christophe PETIT, Co-Présidents